

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 23 février 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués, sauf
M. LIEHN et M. J. L. KLIPFEL (excusés) qui étaient représentés respectivement par
Mme ALIBERTI et Mme WINCKEL.
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. ATZENHOFFER, HERRLE, LOBSTEIN,
SIBLER, (excusés) ;
MM. KELLER, E. HELMER, WITTMER, Mme GESANG, M. Cl. KLIPFEL.

DEL. N° 010/2004

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2003
« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER »

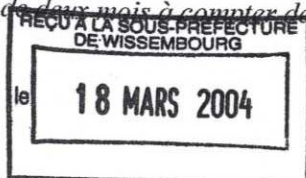
Le Président ayant quitté la salle, Madame Weiss, Vice-Présidente, -désignée par le conseil communautaire- présente le compte administratif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » de l'exercice 2003 qui comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	133 429,19 €	
recettes	93 941,61 €	
déficit d'investissement		39 487,58 €
- en section de fonctionnement		
dépenses	1 906 748,53 €	
recettes	2 478 940,46 €	
excédent de fonctionnement		572 191,93 €

et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » 2003.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 02 mars 2004
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS